



*Des maires unis pour la forêt et le bois local*

**COMMUNIQUE DE PRESSE  
AVRIL 2023**

## L'Assemblée générale des Communes forestières aura pour thème la gestion forestière

*Afin de revenir sur cette année 2022 qui fut riche en évènements concernant la forêt et le bois, l'association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence convie élus et personnalités à leur Assemblée générale.*

La gestion durable des espaces forestiers représente un enjeu fort dans les Alpes de Haute-Provence. En tant que propriétaire de forêt communale et aménageur du territoire, les communes sont responsables de la pérennité des peuplements forestiers communaux et peuvent agir pour encourager la gestion des forêts privées.

A travers nos formations dispensées tout au long de l'année, nos rendez-vous en commune ou sur le stand du Salon des Maires départemental et national, nous avons rappelé l'intérêt primordial pour les collectivités de s'engager dans une gestion durable de leur forêt.

A l'heure où les Communes forestières et l'ONF renouvellent leur convention de partenariat, fixant des actions communes pour la gestion durable de la forêt publique, l'Assemblée générale retracera, à travers de nombreux retours d'expériences, les actions des communes mises en place pour lutter efficacement contre le changement climatique.



11 avril 2023  
de 14h15 à 17h30



Digne les Bains, salle  
de l'Ermitage

*Les grands principes de la convention Communes forestières – ONF :*

1. Le respect du rôle de l' élu comme décideur de la gestion de sa forêt et de son territoire.
2. La précision des critères d'application de parcelles forestières au régime forestier, en veillant au maintien d'un parallélisme avec les critères de distraction.
3. L'évolution du processus d'élaboration et le contenu des aménagements forestiers.
4. Le déploiement conjoint d'actions pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.
5. La définition d'une stratégie de commercialisation des bois des collectivités, garante d'une valorisation optimale des produits de la sylviculture.
6. Le développement des contrats afin de conforter l'approvisionnement des entreprises locales et d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires.

*Les Communes forestières sont au service des élus et des acteurs forestiers. Elles œuvrent au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local. - Voir le site internet [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)*

**Contact presse :** Laura CHANTOIN : 07 57 08 16 22 - [laura.chantoin@communesforestieres.org](mailto:laura.chantoin@communesforestieres.org)